

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

-:-:-:-:-

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA JUSTICE

-:-:-:-:-

SECRETARIAT GENERAL A LA FONCTION PUBLIQUE ET AU TRAVAIL

-:-:-:-:-

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

-:-:-:-:-

DECRET N° 78/697 du 18/II/78
MJT.SGFPT.DFP.21061/14

Portant révocation de Monsieur BAKOUMA Séraphin, Chirurgien Dentiste de 6° échelon (régularisation).

-:-:-:-:-

LE DEUXIEME VICE PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI, PREMIER MINISTRE CHEF DU GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PLAN

IS/3 :

Vu l'acte fondamental du 5.4.77;
Vu la loi 15.62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;

Vu l'arrêté n°2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

Vu le décret n°62.130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;

Vu le décret n°62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;

Vu le décret n°74-470 du 31.12.74 abrogeant les dispositions du décret n°62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

Vu l'acte n° 001 du 3.4.77 structurant le Comité Militaire du Parti et nommant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan;

Vu le décret n°77/165 du 5.4.77 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

Vu l'ordonnance n°35.77 du 28/7.77 relative à l'exercice du pouvoir réglementaire en République Populaire du Congo;

Vu la lettre n°243 du 14 Novembre 1977 du Secrétaire Général du Gouvernement;

Sur décision du Comité Militaire du Parti prise le 5 Novembre 1977;

DECRETE :

.../...

ARTICLE 1. Monsieur BAKOUMA Séraphin, Chirurgien Dentiste de 6° échelon des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Santé Publique) en stage à l'Etranger est révoqué de la Fonction Publique (Régularisation).

ARTICLE 2.- Le présent arrêté qui prendra effet à compter du 5 Novembre 1977, sera enregistré, publié au journal officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.

BRAZZAVILLE, le 18 Novembre 1977

Par le Deuxième Vice Président du
Comité Militaire du Parti, Premier
Ministre, Chef du Gouvernement,
Ministre du Plan,

Le Ministre de la Santé et des Affaires
Sociales

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.

Le Ministre des Finances

Medecin Commandant A.D. MISSONTSA.

Henri LOPES .

Le Ministre de la Justice et du Travail

Alphonse MOUSSON-POUATI.

COPIATIONS :

SGFPT/DFP.	5
D.B.	3
D.C.F.	1
D.TRESOR	1
M.S.A.S.	2
SGSP	3
CMP.	1
EM.	1
BUREAU STATIST.DFP.	2
INTERESSE	1
DOSSIER	3
SGCM/BC	3